



Compte-rendu de la Réunion du VENDREDI 4 DECEMBRE 2015

Présents : Thierry HEURTAULT, Marcel DUCHEMIN, Claude LANGEVIN, Robert GESLOT, Daniel CLIMENT et Pascal PANCHER, Stéphane LAVOUE, Xavier de CALONNE (Suppléant de Ludovic LEMEE), Guillaume AMIARD (Suppléant de Benoit QUINTARD), Jacques LECORNE, Jean-Marc HALLE, Fabrice PAUMARD, Sophie BOULIN, Jacques MAIGNAN, Sébastien ROUSSILLON (Suppléant de Rémy LENORMAND), Guy DELAMARCHE.

Excusés : Claude GEORGET et Jean-François d'OZOUVILLE, Ludovic LEMEE et Xavier de CALONNE, Louis BONNEAU, Thierry LEMEE, Rémy LENORMAND.

Absents : Adélaïde DEJARDIN, Annette CHESNEL.

Secrétaire de séance : Jacques LECORNE

Date de la convocation : 18 novembre 2015

Délégués en exercice : 21

Assistaient également à la réunion :

- Dominique LEBRETON : Représentante de la commune de GESNES
- Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière de la Jouanne
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

ADOPTION DES POSITIONS DU COPIL DU CTMA

Considérant les positions prises le 4 décembre 2015 par le Comité de pilotage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin de la Jouanne, Monsieur le Président propose de prendre une délibération adoptant et validant les positions prises au cours de cette réunion du 4 décembre 2015.

Il rappelle les grandes lignes du bilan 2015, et le programme de travaux 2016 :

- Adoption du bilan des actions conduites en 2015 dans le cadre du CTMA.
 - ↯ Suppression de busages sur le ruisseau des Nayères à STE GEMMES LE ROBERT ;
 - ↯ Restauration continuité écologique des ponts sur le ruisseau de Châtres à CHATRES LA FORET ;
 - ↯ Travaux en berges et dans le lit du ruisseau de Châtres à CHATRES LA FORET et ST CHRISTOPHE DU LUAT ;
 - ↯ Aménagement d'un gué à CHATRES LA FORET ;
 - ↯ Travaux en berge et recusement d'une frayère à FORCE ;
 - ↯ Travaux de diversification à ST CENERE ;
 - ↯ Reprise du seuil des Bordeaux à BREE ;
 - ↯ Enlèvement mécanique d'embâcles à ST CENERE, ENTRAMMES et FORCE ;
 - ↯ Entretien léger, Enlèvement manuel d'embâcles, Plantations et Arrachage de la Renouée du Japon ;
 - ↯ Suivis des indicateurs et Suivi botanique
 - ↯ Etudes : Le Vaas à ST CENERE, Complexe hydraulique de Méral à MONTSURS/BREE, Barrage d'ARGENTRE, Plan d'eau de NEAU
- Adoption du programme 2016
 - ↯ Travaux de diversification, de protection de berges et de continuité sur le ruisseau de Châtres ;
 - ↯ Amélioration de la continuité écologique en aval du seuil des Bordeaux à BREE ;
 - ↯ Mise en place de recharges à la Mazure à FORCE/ENTRAMMES ;
 - ↯ Amélioration de la continuité écologique en aval de Souffrette à FORCE/ENTRAMMES ;
 - ↯ Démantèlement du seuil de Montaigu et du clapet de Grenusse à ARGENTRE ;
 - ↯ Démantèlement du barrage de Porée à BONCHAMP et renaturation ;
 - ↯ Entretien sur le ruisseau des Nayères à STE GEMMES (Phytophtora)
 - ↯ Enlèvement d'embâcles sur la Jouanne et Arrachage de la Renouée à MONTSURS
 - ↯ Etudes complémentaires sur les ouvrages du Moulin Neuf et du Moulin de la Roche à ARGENTRE
 - ↯ Suivi des indicateurs et Suivi botanique

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Décide à l'unanimité, d'adopter le bilan 2015 et le programme de travaux 2016, suivant les grandes lignes présentées ci-dessus.

INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution aux comptables non centralisateurs du Trésor des indemnités allouées par les collectivités pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,
Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités de confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré (par 11 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre), le Comité syndical :

- Décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- Attribue à Monsieur Jean-François LAISNEY une indemnité de conseil annuel aux taux de 50 % conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel susvisé, pour l'année 2015.

Le secrétaire de séance
Jacques LECORNE



Le Président
Robert GESLOT

